



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Céline DELAGARDE, Mme Claudie HALLARD (suppléante), Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Pierrette COURVOISIER (suppléante), Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAU, M. Jacques MOTARD (suppléant), M. Joël MARCHAND (suppléant), Mme Joëlle DANIEL (pour DEL_17_2023).

DATE DE LA CONVOCATION

13 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Pouvoirs :

M. Bertrand RITOURET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Présents : 17

18 (pour DEL_17_2023)

Absents excusés :

M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Gérard DAVIET, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, Mme Betsabée HAAS, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Régis SALIC, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Madame Céline DELAGARDE

DEL_16_2023

5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Choix du mode de publicité des actes

Le Comité Syndical

- Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi des articles L5211-3 et L5711-1 du même Code, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022 ;
- Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu la délibération DELA 037 151 017 / 2022 en date du 19 septembre 2022 approuvant la publicité par affichage.
- Considérant, la création d'un site internet à l'ANVAL.

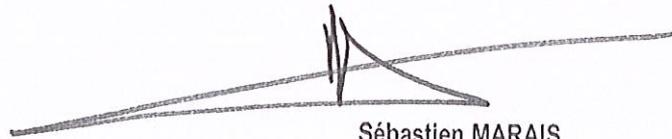
Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : - d'approuver la publicité sous forme électronique, sur le site internet de l'ANVAL (www.anval.fr) des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 15 décembre 2023

Le Président,



Sébastien MARAIS

ANVAL
*(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)*
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE